

Le Conseil d'Etat se retire de la structure du RUN à fin 2011

Lors de sa séance du mercredi 15 juin 2011, le Conseil d'Etat a pris la décision de se retirer de la structure du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) à fin 2011. Cette décision a été communiquée ce vendredi 17 juin 2011 au comité directeur du RUN par son président, le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire (DGT). La décision du Conseil d'Etat est motivée par un souci de gouvernance et son souhait de clarifier ses relations avec les différents partenaires. Le Conseil d'Etat continuera toutefois à travailler avec le RUN par la voie de mandats. Quant au RUN, il continuera bien entendu à exister afin notamment d'assurer la conduite du projet d'agglomération en collaboration avec l'Etat de Neuchâtel.

Ainsi que le prévoient les statuts de l'association Réseau urbain neuchâtelois (RUN), le Conseil d'Etat a pris la décision, lors de sa séance du 15 juin 2011, de quitter la structure à la fin de cette année 2011. Par cette décision, le Conseil d'Etat souhaite clarifier ses relations avec les différents partenaires dès lors qu'il n'est pas aisé de conduire la politique du RUN en étant placé à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'association. Cette décision a été communiquée ce jour au comité directeur du RUN par son président, le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du DGT.

L'avenir du RUN n'est pas remis en question par cette décision. Le RUN continuera en effet à exister, poursuivant notamment ses travaux liés au projet d'agglomération et continuant de représenter ce projet aux côtés de l'Etat de Neuchâtel.

Le RUN sera toutefois libre de s'organiser avec l'Association des communes neuchâteloises (ACN), à leur convenance, tout en rappelant que le RUN a toutefois une existence légale.

Collaboration par voie de mandats

Le Conseil d'Etat continuera de travailler avec le RUN par la voie de mandats. Une délégation du Conseil d'Etat constituée des conseillers d'Etat Jean Studer, Claude Nicati et Thierry Grosjean rencontrera ainsi des représentants du RUN afin d'évoquer les différents mandats qui pourraient être confiés à l'association, ainsi que les modalités financières de ceux-ci. Le Canton ne contribuera donc pas au financement du RUN hormis pour les mandats qui lui seront confiés, comme cela a d'ailleurs toujours été le cas jusqu'ici.

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, président du comité directeur du RUN, tél. 032 889 67 00.

Neuchâtel, le 17 juin 2011